

RIS-ORANGIS

L'incontinence, un sujet tabou mais de santé publique

Le groupe hospitalier GHC met en place depuis peu un meilleur accompagnement pour les patients incontinents.

C'est un sujet qui peut faire rire, et pourtant il est un réel problème de santé publique. Selon l'Assurance maladie, trois millions de Français souffrent d'incontinence urinaire. Et dans l'objectif d'améliorer la prise en charge de ce trouble, le GHC (Groupe hospitalier Les Cheminots), qui a un établissement à Ris-Orangis et Draveil, a signé une convention le jeudi 21 juin avec Autonoé, expert en gestion d'incontinence à domicile.

Un trouble jugé comme honteux

Pour Vincent Terrienne, le directeur de GHC, qui prend en charge 1500 patients par an pour les soins de suite et de réadaptation, cette charte était absolument nécessaire. « Elle assurera un diagnostic personnalisé, réalisé par des professionnels d'Autonoé, à l'hôpital ou à domicile et un suivi gratuit pour les patients. » Grâce à ce diagnostic, les patients seront mieux conseillés et souffriront



Les établissements GHC de Ris-Orangis et Draveil deviennent des précurseurs dans la gestion de l'incontinence.

moins du manque d'information, fréquent pour ce genre de trouble.

Eviter des retours à l'hôpital

« Les personnes touchées se sentent honteuses, elles n'osent pas demander des conseils auprès des professionnels de la santé. Cela reste un sujet tabou, alors que ça touche une part importante de la population. Ainsi, certains patients achètent des protections urinaires qui ne sont pas adaptées. Ce qui peut entraîner de graves complications : escarres, infections, problèmes de peau ou encore isolement social », commente Vincent Terrienne.

Et, en améliorant ce problème en amont par une meilleure prise en charge, un accompagnement lors du retour au domicile et des patients informés, les acteurs de la santé publique prévoient de diminuer des retours aux urgences répétitifs. « Au lieu que ça soit aux patients de faire la démarche, là, ce sont les professionnels qui iront vers eux », se réjouit le directeur de l'établissement de réadaptation. Grâce à cette convention, le GHC devient ainsi un des « précurseurs en France de la prise en charge de l'incontinence », précise Vincent Terrienne qui espère que d'autres établissements hospitaliers vont s'emparer de ce sujet.

I S. Riollot

LE RÉPUBLICAIN DU 120718